

# Orientations

## Orientation 3.11.1 Devenir un lieu et des acteurs de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation

### *Contexte*

[...]

Faire de la Vanoise un territoire de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation suppose de mobiliser ces énergies et de fédérer les initiatives pour en construire la convergence. La stabilité des missions de l'établissement public du parc national lui offre la capacité d'observer et de suivre les évolutions sur le long terme. Ces fonctions légitiment le territoire comme un espace privilégié de connaissance et d'évaluation des changements de société, de rapports homme / nature et d'évolution des modes de développement.

Les connaissances acquises par le parc national sur les composantes du territoire et leurs évolutions constituent un bien collectif à partager plus largement et à enrichir continuellement des retours d'expériences entre les acteurs du territoire. L'établissement public du parc national de la Vanoise entend mettre son ingénierie au service de cette mutualisation. Le statut de parc national lui impose également un partage d'expérience avec d'autres territoires dans une logique de transfert, prioritairement au sein des réseaux d'espaces protégés (voir l'orientation 3.11.2).

### *Enjeux*

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire. Mais par sa transversalité elle concerne l'ensemble des autres enjeux.

### *Lignes directrices de l'orientation*

- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'une vision partagée du développement et de démarches d'écocitoyenneté visant notamment à :
  - intégrer les différentes formes de tourisme aux logiques de développement durable,
  - soutenir et d'encourager les activités agricoles et forestières porteuses de valeur ajoutée pour le territoire et dont le dynamisme contribue à la préservation – voire à l'enrichissement – des milieux, des espèces et des paysages,
  - préserver les ressources naturelles, culturelles et paysagères,
  - sensibiliser le public et favoriser la diffusion des expériences.

[...]

- Engager l'établissement public du parc national dans l'organisation du partage des connaissances

# Orientations

et la circulation de l'information entre les acteurs au sein du territoire Vanoise.

## Mesures traduisant concrètement l'orientation

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<b>3.11.1.a</b> - Rendre accessible à tous les publics des documents, publications et travaux par le biais du site internet de l'établissement public du parc national.	Initiative, organisation et gestion	Valoriser les expériences dans les bulletins municipaux et intercommunaux	Valoriser les expériences dans les réseaux d'acteurs
<b>3.11.1.b</b> - Mettre en valeur des expériences et savoir-faire dans la démarche d'évaluation en continu de la charte	Initiative et suivi		
<b>3.11.1.c</b> - S'impliquer dans des réseaux d'acteurs et de territoires auxquels l'établissement public du parc national participe et qui innovent en matière de développement durable et dans les différents orientations et objectifs de la charte	Participation aux réseaux, contribution aux réflexions et travaux		Parcs Nationaux de France, ATEN, ALPARC
<b>Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation</b>			
<b>Mesures 2.2.2.a / 3.3.4.a / 3.4.1.b / 3.6.1.c / 3.8.2.d / 3.9.1.b / 4.1.2.c</b>			

Référence ID de l'article : #5129

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 12:36